

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 7 JUILLET 2026

MAIRE
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
INITIALES

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, tenue le mardi 7 juillet 2026 à 20h00 à la salle du conseil, sis au 930 rue du centre à Saint-Jude.

Sont présents: Madame la conseillère Anolise Brault

 Et messieurs les conseillers Sylvain Lafrenaye
 Jacob Raby
 Denis Jr Lallement
 Tom Lapierre
 Richard Hébert

Formant quorum sous la présidence de Madame la mairesse, Annick Corbeil.

Est également présente Madame Myriam Fournier, directrice générale et greffière-trésorière.

1.01 CONSTATATION DU QUORUM ET DÉCLARATION D'OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse suppléante constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2026-07-128

1.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 juillet 2026 et qu'il s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tom Lapierre
 appuyé par Jacob Raby

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté:

Ordre du jour

1.0 Ouverture de la séance

1.01 Constatation du quorum et déclaration d'ouverture de la séance ;

1.02 Adoption de l'ordre du jour ;

2.0 Administration générale

2.01 Période de questions / Retour sur les questions de la séance précédente;

2.02 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2026;

2.03 Adoption des comptes à payer ;

2.04 Dépôt du bilan au 30 juin 2026 ;

3.0 Sécurité publique

3.01 Ressource humaine - Embauche – Pompier ;

3.02 Ressource humaine - Changement de poste – Pompier;

3.03 Entente d'aide mutuelle des services d'incendie Saint-Jude / Saint-Liboire;

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 7 JUILLET 2026

MAIRE
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
INITIALES

4.0 Transport

Aucun point à l'ordre du jour

5.0 Hygiène du milieu

Aucun point à l'ordre du jour

6.0 Santé et bien-être

Aucun point à l'ordre du jour

7.0 Aménagement, Urbanisme et Développement

7.01 Dépôt du sommaire de l'émission des permis pour le mois de juin 2026;

7.02 Démolition – Demande de permis pour le lot 2 709 120;

7.03 Demande de dérogation mineure – Demande de permis pour le lot 3 977 779;

7.04 Demande de dérogation au Plan d'implantation et d'intégration Architecturale (PIIA) – Demande de permis pour le lot 2 709 186;

8.0 Loisirs et Culture

Aucun point à l'ordre du jour

9.0 Affaires diverses

9.01 Partenariat de coopération et de jumelage Parramos (Guatemala) / Saint-Jude – Approbation ;

10.0 Période de questions

11.0 Rapport des élus – Information

12.0 Clôture de la séance

2.01 PÉRIODE DE QUESTIONS / RETOUR SUR LES QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Une période de questions est offerte à l'assistance dès le début de la séance du conseil et un suivi sur les questions de la séance précédente est répondu.

2026-07-129

2.02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2026

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi 2 juin 2026;

ATTENDU QU'il s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Richard Hébert
appuyé par Denis Jr Lallement

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 7 JUILLET 2026

MAIRE
INITIALES
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
INITIALES

ET RÉSOLU d’accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi 2 juin 2026 tel qu’il est rédigé.

Adoptée à l’unanimité des conseillers.ères

2026-07-130

2.03 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer du mois de juin 2026 et qu’il s’en déclare satisfait;

SOMMAIRE JUIN	
Salaires nets	35 299.62\$
Comptes du mois déjà payés	267 189.91\$
Comptes du mois à payer	91 278.92\$
TOTAL	393 768.45\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Anolise Brault
appuyé par Richard Hébert

ET RÉSOLU d’approuver les comptes à payer du mois de juin 2026.

Adoptée à l’unanimité des conseillers.ères

2.04 DÉPÔT DU BILAN AU 30 JUIN 2026

La directrice générale et greffière-trésorière dépose devant le conseil à titre informatif un bilan financier de la municipalité au 30 juin 2026.

3.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

2026-07-131

3.01 RESSOURCE HUMAINE - EMBAUCHE – POMPIER

CONSIDÉRANT les besoins du département de service en sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE les démarches complétées ont permis de retenir la candidature de Monsieur Maxime Larose;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Lafrenaye
appuyé par Tom Lapierre

IL EST RÉSOLU QUE le conseil procède à la nomination de Monsieur Maxime Larose à titre de pompier et ce, effectif dès le 7 juillet 2026;

ET QUE l’embauche de Monsieur Maxime Larose soit soumise à une période de probation d’un an.

Adoptée à l’unanimité des conseillers. ères

2026-07-132

3.02 RESSOURCE HUMAINE - CHANGEMENT DE POSTE – POMPIER

CONSIDÉRANT les besoins du département de service en sécurité incendie :

CONSIDÉRANT QUE M. Bousquet a obtenu les certificats de formation requis et reconnus dans l’exercice de ses fonctions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tom Lapierre
appuyé par Jacob Raby

IL EST RÉSOLU QUE le conseil procède à la nomination de Monsieur Benjamin Bousquet à titre d’Officier Non-Urbain (ONU) et ce, effectif dès le 7 juillet 2026;

Adoptée à l’unanimité des conseillers. ères

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 7 JUILLET 2026

MAIRE
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
INITIALES

2026-07-133

3.03 ENTENTE D'AIDE MUTUELLE DES SERVICES D'INCENDIE SAINT-JUDE / SAINT-LIBOIRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite conclure une entente de collaboration/ intervention avec le département de service en sécurité incendie de Saint-Liboire;

CONSIDÉRANT QUE cette entente vise à assurer une meilleure protection des citoyens, une optimisation des ressources et une coordination efficace des interventions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacob Raby
appuyé par Denis Jr Lallement

IL EST RÉSOLU D'ACCEPTER l'entente d'aide mutuelle des services d'incendie entre Saint-Liboire et Saint-Jude

ET D'AUTORISER la mairesse, madame Annick Corbeil et la directrice générale, madame Myriam Fournier, à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité de Saint-Jude.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

4.0 TRANSPORT

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

5.0 HYGIÈNE DU MILIEU

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

6.0 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

7.0 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.01 DÉPÔT DU SOMMAIRE DE L'ÉMISSION DES PERMIS POUR LE MOIS DE JUIN 2026

La directrice générale et greffière-trésorière dépose devant le conseil municipal le sommaire de l'émission des permis pour le mois de juin 2026.

2026-07-134

7.02 DÉMOLITION – DEMANDE DE PERMIS POUR LE LOT 2 709 120

CONSIDÉRANT QUE le Comité de démolition a pu prendre connaissance des documents reliés à la demande de certificat de démolition pour le lot 2 709 120;

CONSIDÉRANT QUE l'affichage public requis par le règlement 544-2023 concernant la démolition des immeubles a été installé de façon visible de la rue sur la propriété du requérant le 17 février 2026 et l'avis public a été installé le 17 février 2026 aux endroits habituels de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a eu aucune demande d'opposition au projet;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de démolition a pu analyser le projet selon les critères applicables présents à l'article 6.1 du règlement précité;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment actuellement occupé par des locataires et que, conformément à la législation applicable en matière de logement, le propriétaire doit respecter les droits des locataires en place;

CONSIDÉRANT QUE le dit bâtiment est situé à l'intérieur d'une zone patrimoniale, soit anciennement la zone 105-P actuellement la zone H-220 donc tout projet de

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 7 JUILLET 2026

MAIRE
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
INITIALES

reconstruction sera soumis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT la position favorable du ministère de la Culture et des Communications (MCC);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Anolise Brault
appuyé par Richard Hébert

ET RÉSOLU D'ACCEPTER la demande de certificat de démolition CD2025-1402 déposée pour le lot 2 709 120.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

2026-07-135

7.03 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE (DDM) – DEMANDE DE PERMIS POUR LE LOT 3 977 779

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 3 977 779 a présenté une demande visant :

- La demande vise l'obtention d'une dérogation mineure afin d'autoriser un projet de construction d'un bâtiment accessoire dont la hauteur est de 7.5 mètres.

CONSIDÉRANT QUE la norme de hauteur maximale définie au Règlement de zonage no 583-2026 est de 5,5 mètres pour un bâtiment accessoire de type garage, tel qu'indiqué au tableau 6 de l'article 6.7;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment projeté devra faire l'objet d'une autorisation auprès de la MRC, puisque l'emplacement projeté est situé dans une zone où un couvert forestier est présent;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité Consultatif d'Urbanisme s'est réuni le 10 juin 2026 pour étudier le dossier et recommande unanimement au conseil;

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le Comité Consultatif d'Urbanisme de la demande de dérogation mineure, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre. La directrice générale adjointe confirme qu'aucune question ou commentaire n'a été soumis à la suite de la publication de l'avis public émis en date du 15 juin 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Lafrenaye
appuyé par Denis Jr Lallement

ET RÉSOLU QUE pour les motifs énoncés précédemment le conseil municipal ACCEPTE la demande de dérogation mineure 2026-1037;

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

«Le maire madame Annick Corbeil quitte la séance à 20h13. Le quorum est maintenu. La mairesse suppléante, madame Anolise Brault, prend la présidence du quorum»

2026-07-136

7.04 DEMANDE DE DÉROGATION AU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – DEMANDE DE PERMIS POUR LE LOT 2 709 186

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 2 709 186 a présenté une demande dans le cadre du règlement sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA) numéro 2026-1058 à l'effet de:

- La requérante souhaite présenter un projet d'agrandissement du bâtiment principal afin d'y ajouter une serre.

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 7 JUILLET 2026

MAIRE
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
INITIALES

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble est situé dans la zone assujettie aux dispositions relatives à la protection et à la mise en valeur du patrimoine, le projet doit être évalué conformément aux critères du plans d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA)

CONSIDÉRANT QUE les documents fournis par la requérante sont considérés complets pour l'étude de la demande;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) s'est réuni le 10 juin 2026 pour étudier le dossier et recommande unanimement au conseil;

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le Comité Consultatif d'Urbanisme de la demande de PIIA, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre. La directrice générale confirme qu'aucune question ou commentaire n'a été soumis à la suite de la publication de l'avis public émis en date du 15 juin 2026.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Jr Lallement
appuyé par Tom Lapierre

ET RÉSOLU que pour les motifs énoncés précédemment le conseil municipal
ACCEPTE la demande de dérogation mineure sur les plans d'intégration et
d'implantation architecturale (PIIA) 2026-1058;

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

« Le maire madame Annick Corbeil se joint à la séance à compter de 20h17 Madame Annick Corbeil reprend la présidence du quorum »

8.0 LOISIRS ET CULTURE

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

9.0 AFFAIRES DIVERSES

2026-07-137

9.01 PARTENARIAT DE COOPÉRATION ET DE JUMELAGE PARRAMOS (GUATEMALA) / SAINT-JUDE – APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE la volonté de la municipalité de s'ouvrir sur le monde et de promouvoir les valeurs de solidarité internationale et d'échange interculturel;

CONSIDÉRANT QUE l'intérêt partagé entre notre municipalité et la municipalité de *Parramos* pour le développement durable, l'éducation et la gestion municipale ;

CONSIDÉRANT QUE ce jumelage favorisera l'implication des citoyens et des organismes locaux de notre communauté;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'accord a été révisé et jugé conforme aux orientations de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude reçoit annuellement plusieurs travailleurs de l'extérieur sur son territoire provenant entre-autre du Guatemala;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Richard Hébert
appuyé par Tom Lapierre

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve officiellement le jumelage et le protocole d'accord avec la municipalité de *Parramos*;

QU'IL AUTORISE la mairesse Annick Corbeil et la directrice générale Myriam Fournier à signer ledit protocole au nom de la municipalité;

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 7 JUILLET 2026

MAIRE
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
INITIALES

QU'UNE copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF) du Québec pour information et validation de conformité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

10.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* une période de questions est offerte à l'assistance.

11.0 RAPPORT DES ÉLUS – INFORMATION

Cette section est une période d'information sur les différents comités où siège chacun de nos élus.

12.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Lafrenaye
appuyé par Denis Jr Lallement

ET RÉSOLU de lever la séance à 20h39.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

Je, Annick Corbeil, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 142 du code municipal.

Annick Corbeil,
Mairesse

Myriam Fournier,
Directrice générale et Greffière-trésorière

2026-07-138